

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2026

Edition du
17 février 2014

DANS CE NUMÉRO

Initiative UDC: quand l'emballage l'emporte sur le contenu (Jean-Daniel Delley)

Le slogan, la portée réelle et les conséquences non assumées

Après le 9 février: la fin des mesures d'accompagnement? (Jean-Pierre Ghelfi)

Le oui à l'initiative UDC plonge la Suisse dans l'inconnu et dans l'incertain aussi bien au plan intérieur que dans ses rapports avec l'Union européenne

La Suisse doit se débarrasser de ses casseroles (Lucien Erard)

Après le 9 février, il faut sans délai introduire l'échange automatique de renseignements et renoncer au traitement fiscal privilégié des sociétés étrangères

La démocratie directe a besoin de règles du jeu claires (Alex Dépraz)

Le vote du 9 février montre que la loi actuelle est lacunaire en cas de résultat très serré

La cassure pourrait être bien pire qu'en 1992 (Invité: Daniel S. Miéville)

La ligne de fracture change de nature dès lors que la métropole zurichoise a rejoint les Romands

Initiative UDC: quand l'emballage l'emporte sur le contenu

Le slogan, la portée réelle et les conséquences non assumées

Jean-Daniel Delley - 13 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25239>

L'escroquerie politique n'est pas passible du Code pénal. Elle peut même se pratiquer avec succès. Et c'est la démocratie directe qui en souffre.

En soutenant l'initiative «*contre une immigration de masse*», une majorité du corps électoral s'est donc prononcée en faveur d'un plafond annuel et de contingents d'étrangers autorisés à séjourner durablement en Suisse. En toute bonne foi, elle a cru opter pour un contrôle et une réduction du flux migratoire remplaçant une augmentation sans limites.

Mais ces citoyennes et citoyens ont-ils lu le texte de l'initiative? Plafond et contingents seront déterminés «*en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse*». Donc selon les besoins exprimés par les entreprises. L'économie continuera ainsi à réguler l'immigration, comme jusqu'à présent dans le cadre de la libre circulation avec l'Union européenne. Il n'est pas question d'une réduction de principe.

C'est d'ailleurs sous le système des contingents, en vigueur avant l'introduction de la libre circulation, que notre pays a connu le plus fort afflux d'étrangers ([DP 2024](#)).

Ce sont les auteurs de

l'initiative Ecopop ([DP 2025](#)) qui expriment clairement un tel objectif: une croissance limitée annuellement à 0,2% de la population résidente. Ce n'est pas le souci de l'UDC qui, sous couvert de préserver le pays d'une immigration jugée néfaste - pression sur le marché du logement, transports, bétonnage... -, ne veut en réalité pas renoncer à la main-d'œuvre étrangère, mais la fragiliser: séjour saisonnier, obstacle au regroupement familial, statut précaire qui favorise la docilité. Ce qui ne l'empêchera pas de crier au viol de la volonté populaire au cas où le plafond lui paraîtrait trop élevé et de lancer une nouvelle initiative dite «*de mise en œuvre*». C'est pourquoi nous avons parlé d'escroquerie ([DP 2019](#))

Les partisans de l'initiative ont sans doute été séduits par l'affirmation d'une autonomie retrouvée, comme le proclame fièrement l'alinéa premier du nouvel article constitutionnel: «*La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.*» Pour le surplus, le Conseil fédéral doit sans délai se rendre à Bruxelles pour négocier les détails, indique doctement l'UDC.

Pourtant les fanfaronnades de nos nationalistes ne feront pas longtemps illusion. Le vote du 9 février dernier a fragilisé notre position à l'égard de l'Europe.

En fait d'autonomie, nous nous sommes mis en situation de dépendance. Nous sommes les demandeurs puisque nous n'avons pas tenu nos engagements contractuels. Et la menace de [mesures de rétorsion](#) est réelle.

L'UDC n'en a cure. Sa ligne de conduite permanente est dictée par sa détestation de l'Europe et consiste à détricoter nos relations avec Bruxelles. L'Espace économique européen, rejeté le 6 décembre 1992, représentait une perte de souveraineté inacceptable. Les accords bilatéraux? Une stratégie cachée de la part des autorités pour camoufler une adhésion rampante.

Et maintenant? Ce n'est pas le problème des nationalistes qui ne pensent et n'agissent que pour manifester et renforcer leur pouvoir en surfant sur les humeurs et les insatisfactions d'une partie de la population, sans considération aucune pour l'impact de leurs propositions.

Pour expliquer le malaise à l'égard des flux migratoires, on a beaucoup - [DP](#) compris - évoqué le stress que provoqueraient les transports en commun bondés, la pénurie et le coût du logement, le bétonnage du territoire, la sous-enchère salariale entre autres. Ces motifs sont plausibles. Mais la géographie des résultats autorise une

explication complémentaire. Les régions censées être les plus touchées par ce stress ont rejeté l'initiative, alors que le soutien est venu de celles qui sont le moins concernées.

C'est donc qu'il existe une fracture entre les centres urbains, moteurs de la croissance économique, et les territoires périurbains et ruraux, nostalgiques d'une Suisse plus tranquille et préservée des changements. Ces derniers oubliant qu'ils bénéficient de la richesse créée par les premiers - voir notamment la péréquation financière intercantonale. A terme, cette fracture peut mettre en péril la cohésion confédérale.

Vous l'avez probablement observé au sein de votre entourage - «*Non, je ne suis pas xénophobe, mais...*» -, cette votation fut l'occasion de marquer le coup, de donner un signe, de manifester un ras-l-

-bol indépendamment du sujet en jeu, sans considération des effets juridiques, et un sentiment d'impuissance, de protester contre une évolution que même le politique ne parvient pas à maîtriser, à façonner. Dans ces conditions, la démocratie directe perd sa fonction de contre-pouvoir telle que conçue par la logique de nos institutions et devient l'exutoire d'un mal-être. Le débat politique s'efface au profit de l'expression des émotions. C'est là précisément le terrain qu'affectionnent les populistes.

Le dossier de l'immigration, plutôt que de focaliser sur les étrangers boucs émissaires, aurait pu et pourrait encore donner lieu à des questions d'une tout autre importance sur le sens et la nature de la croissance, la gestion des ressources non renouvelables, la répartition équitable des richesses. Il aurait pu et pourrait encore nous conduire à l'examen critique de la

politique délibérée de notre pays consistant à attirer par des attraits fiscaux les fortunes étrangères et les sièges des sociétés multinationales, privant ainsi nos voisins de ressources indispensables, au nom d'une concurrence de fait déloyale. Car une partie de notre richesse, osons le dire, relève de la prédation.

Revenons à l'actualité. La Suisse, qui se croit maintenant autonome, se trouve en réalité face à des incertitudes qu'elle ne parvient pas à dissiper. Simonetta Sommaruga annonce son intention de concrétiser rapidement les exigences de l'initiative. C'est tant mieux. Ainsi nous ne tarderons pas à connaître les effets néfastes de ce vote.

Et, qui sait, peut-être éclairés enfin sur la portée de cette décision, serons-nous prêts à la revoir? Aucun article constitutionnel n'est gravé dans le marbre.

Après le 9 février: la fin des mesures d'accompagnement?

Le oui à l'initiative UDC plonge la Suisse dans l'inconnu et dans l'incertain aussi bien au plan intérieur que dans ses rapports avec l'Union européenne

Jean-Pierre Ghelfi - 13 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25243>

L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne a permis aux organisations syndicales de faire des percées qu'elles n'étaient auparavant pas parvenues à obtenir, telles que

l'inscription dans les conventions collectives de machines et de l'horlogerie, par exemple, de salaires minimaux d'engagement, la possibilité donnée à la Confédération et aux cantons

d'édicter des contrats-types de travail de force obligatoire et, également, de pouvoir déclarer des conventions collectives de force obligatoire.

Ont aussi été mises sur pied les

commissions tripartites cantonales (composées de représentants de l'Etat, du patronat et des syndicats) chargées d'observer le marché du travail et de contrôler que la rémunération des travailleurs détachés est conforme aux usages locaux. Ces dispositions avaient - et ont toujours - pour but de lutter, autant que faire se peut, contre le *dumping* salarial et le travail au noir.

Toutes ces mesures pourraient devenir les [victimes collatérales](#) de l'approbation de l'initiative de l'UDC. Elles sont en effet juridiquement [liées](#) à l'accord sur la libre circulation des personnes. La suppression de l'une entraîne la fin des autres.

Les Chambres fédérales pourraient certes découpler les mesures d'accompagnement de l'accord conclu avec l'Union européenne, et ainsi les maintenir en vigueur. Mais rien n'est moins sûr. La majorité des Chambres fédérales et le patronat les ont initialement acceptées uniquement parce qu'ils savaient que, sans le soutien des syndicats, l'accord sur la libre circulation des personnes ne passerait pas le cap du verdict populaire. Et ils ont dû se faire violence pour renforcer quelque peu ces mesures d'accompagnement afin de limiter la fréquence et l'ampleur du *dumping* salarial. Mais maintenant que se dessine la fin de la libre circulation des personnes, beaucoup voudront les enterrer. Et gageons que l'UDC sera en première ligne, elle qui, avec constance et

détermination, a toujours voté contre les mesures d'accompagnement - et d'ailleurs contre tout ce qui peut s'apparenter de près ou de loin à une Suisse plus sociale et plus équitable.

Des conséquences, forcément

Quelle sera, plus généralement, l'attitude de l'Union européenne consécutive à la remise en cause de l'accord sur la libre circulation des personnes? Les partisans helvétiques de l'initiative se bercent d'illusions en affirmant qu'il suffirait d'envoyer des négociateurs helvétiques fermes pour trouver une solution acceptable pour les deux parties. Même une personne aussi conciliante que [Jean-Claude Juncker](#), ancien premier ministre du Luxembourg et candidat potentiel à la succession de l'actuel président de la Commission européenne, qui se qualifie lui-même d'ami de la Suisse, n'a pas caché qu'il devenait désormais difficile de soutenir les positions helvétiques et que ce vote aurait forcément des conséquences.

A-t-on pris en compte le fait que l'accord sur la libre circulation des personnes a certes été négocié avec «*Bruxelles*» mais qu'il a été ratifié par les Parlements de tous les pays membres? Toute modification de cet accord devrait donc suivre la même procédure. Imagine-t-on sérieusement que les instances nationales de 28 pays

pourraient admettre que la Suisse contingente l'immigration de la main-d'œuvre tout en bénéficiant de la libre circulation des marchandises et des capitaux?

La donne a changé

L'hypothèse la plus vraisemblable est un gel des négociations en cours ou prévues (en particulier le dossier institutionnel) jusqu'à ce que l'UE en sache plus sur les intentions et les propositions que la Suisse présentera pour adapter l'accord sur la libre circulation des personnes, où la marge de négociation est pour le moins étroite, pour ne pas dire inexistante.

Rappelons que la voie bilatérale s'est imposée comme la seule alternative au rejet de l'accord sur l'Espace économique européen le 6 décembre 1992. Elle a bien fonctionné jusqu'à présent, de sorte que la Suisse et ses électrices et électeurs n'ont au fond pas remarqué que nous avons bénéficié d'à peu près tous les avantages d'un grand marché de 500 millions de personnes sans pour autant en être membre.

Le vote du 9 février pourrait changer la donne. Pas tout de suite, bien sûr, mais progressivement. Par des délocalisations de sociétés suisses ou étrangères. Par renoncement à investir et à développer des entreprises en Suisse. Par exclusion de programmes européens en matière de recherche et de

culture. D'une manière à la fois symbolique et très concrète, par le retrait de la Suisse de la file privilégiée

«nationaux+UE+EEE» dans les aéroports.

Peut-on demander aux pays voisins de laisser leurs fenêtres ouvertes quand nous décidons de fermer les nôtres?

La Suisse doit se débarrasser de ses casseroles

Après le 9 février, il faut sans délai introduire l'échange automatique de renseignements et renoncer au traitement fiscal privilégié des sociétés étrangères

Lucien Erard - 16 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25260>

La Suisse se bat depuis des lustres pour attirer de nouvelles entreprises et devenir un centre mondial des multinationales en quête d'avantages fiscaux. Elle découvre maintenant que cette politique a provoqué une forte immigration, puisque nombre de ces entreprises amènent une partie de leurs cadres et recrutent à l'étranger faute d'une main-d'œuvre indigène disponible.

Car nous n'avons pas cru nécessaire de former les cadres et les spécialistes indispensables à cette ambition de croissance - des dizaines de milliers de médecins, d'infirmières, de chercheurs, de techniciens et de gestionnaires de l'industrie et des services, d'ouvriers spécialisés sans lesquels, par exemple, l'horlogerie et la mécanique de précision auraient fermé leurs portes depuis longtemps.

Pour favoriser cette croissance, les cantons - en particulier en Suisse centrale, Genève et le canton de Vaud - ont consenti

des réductions et des franchises fiscales d'une grande ampleur. Ils se sont ainsi privés des moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins d'une population en forte augmentation - logements, transports publics, routes, parkings... Et voilà qu'ils demandent maintenant l'aide de la Confédération pour compenser les pertes fiscales qu'entraînera la baisse sensible de l'imposition des sociétés: il s'agit d'éviter la fuite de ces multinationales attirées par la sous-enchère fiscale.

Il est trop tôt pour apprécier l'impact du vote du 9 février dernier sur cette politique de croissance. Bruxelles va-t-elle déployer tout l'arsenal des mesures de rétorsion ou un compromis sur la libre circulation verra-t-il le jour? La Suisse se doit de calmer le jeu en accélérant la solution des dossiers qui fâchent à juste titre nos voisins européens, la liquidation du secret bancaire d'une part et de la politique fiscale déloyale en faveur des entreprises étrangères d'autre

part.

Une avancée rapide dans ces deux domaines devrait tout à la fois manifester notre bonne volonté et contribuer à tempérer cette croissance effrénée qui, à coup sûr, a motivé une bonne part des partisans du contingentement de l'immigration.

L'OCDE vient de présenter une [nouvelle norme](#) en matière d'échange automatique de renseignements. L'Union européenne veut y adhérer dès 2015 ou 2016. Pour la Suisse, il n'est plus question de jouer la montre pour arriver bonne dernière. Le Conseil fédéral peut cette année encore présenter un projet de loi, de manière à ce que nous introduisions l'échange automatique simultanément à nos partenaires.

La même célérité s'impose en matière de fiscalité des entreprises. La suppression des cadeaux fiscaux destinés à attirer les entreprises permettra de résoudre notre différend avec l'Union. Mais

sur le plan interne, il s'agit de mettre fin à une concurrence

intercantonale qui conduit les

cantons dans une spirale de sous-enchère.

La démocratie directe a besoin de règles du jeu claires

Le vote du 9 février montre que la loi actuelle est lacunaire en cas de résultat très serré

Alex Dépraz - 17 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25273>

Le résultat du vote du 9 février était serré. 19'526 voix d'écart soit un peu moins de 0,6% des votants selon les [résultats](#) provisoires du scrutin.

Provisoire car l'écart entre les oui et les non sera différent dans les résultats définitifs qui seront arrêtés dans quelques semaines par le Conseil fédéral.

Ainsi, dans le canton de Vaud, deux communes ont [inversé](#) les nombres de oui et de non: des erreurs identifiées parce qu'elles apparaissaient comme des anomalies statistiques. Les résultats définitifs intégreront ces quelques corrections, mais ne modifieront pas le sort de l'initiative contre l'immigration de masse.

Comme pour n'importe quel autre scrutin, il est probable qu'une répétition du dépouillement modifierait une nouvelle fois le résultat. Les bulletins sont le plus souvent comptés à la main, puis reportés sur différentes feuilles avant d'être intégrés dans un système informatique. Les risques d'erreurs sont nombreux.

Pour ce motif, le Tribunal

fédéral estime qu'en cas de résultat «très serré», il y a une présomption que ces erreurs de dépouillement puissent avoir une influence sur le sort du scrutin. Les autorités doivent alors organiser un recomptage, mais la Haute Cour n'a jamais précisé l'écart à partir duquel ce recomptage était obligatoire.

Certains cantons ont codifié cette jurisprudence: ainsi, la récente [législation bernoise](#) sur les droits politiques (art. 27) oblige les autorités à organiser un nouveau dépouillement si l'écart de voix lors d'un scrutin est inférieur à 0,1% des bulletins valables.

La législation fédérale ne connaît aucune disposition similaire. En 2009, à la suite du résultat du vote sur le passeport biométrique, encore plus serré que celui de dimanche (5'680 voix d'écart, soit 0,29% des votants), le Tribunal fédéral avait été très emprunté au moment de statuer sur des recours qui contestaient le résultat ([DP 1908](#)). Refusant de créer un précédent en annulant un scrutin fédéral, les juges avaient néanmoins fermement

incité le législateur à préciser dans la loi les cas où un nouveau dépouillement devait intervenir ([ATF 136 II 132](#)).

Le Conseil fédéral vient seulement d'adopter un [projet](#) de révision législative. Et le gouvernement propose de s'écarter de la jurisprudence du Tribunal fédéral en ne prévoyant un nouveau dépouillement que s'il y a des indices d'irrégularités susceptibles d'influencer le résultat du vote ([art. 13](#)). Le Conseil fédéral avance notamment les difficultés qu'il y aurait à organiser un nouveau comptage des bulletins les jours suivant la votation: comme si cette démocratie directe parfois sanctifiée ne méritait pas quelques sacrifices organisationnels.

Le 9 février, il s'en est fallu de peu que les faits viennent démontrer qu'un recomptage est parfois inévitable. Si l'écart entre les deux camps n'avait été que de quelques centaines de voix, on peut supposer que l'organisation d'un nouveau dépouillement se serait rapidement imposée pour qu'aucune incertitude ne plane sur le résultat d'une votation

de cette importance.

Le recomptage qui se justifie lorsque le résultat est très serré n'équivaut évidemment pas à un deuxième vote. Il doit permettre au contraire une meilleure acceptation du résultat comme [l'expression fidèle et sûre](#) de la volonté des citoyens que garantit la Constitution.

Une fois adoptée, une révision constitutionnelle, qu'elle soit issue d'une proposition des autorités ou d'une initiative populaire, fait partie de l'ordre juridique suisse. Conformément au principe du parallélisme des formes, seul un autre scrutin

de même nature – soit recueillant la double majorité du peuple et des cantons – permet d'abroger la nouvelle disposition. Cette abrogation peut avoir lieu sans délai de carence: le constituant peut défaire très rapidement ce qu'il a fait. Pour le nouvel article 121a de la Constitution, cela supposerait de pouvoir faire basculer aussi la majorité des cantons dans l'autre camp.

Mais le peuple et les cantons ont également toute marge de manœuvre pour modifier le nouvel article, ou adopter une [nouvelle disposition](#) sur la politique européenne de la

Suisse qui aurait peut-être plus de chances de succès. Il appartiendrait ensuite aux autorités d'interpréter les différentes dispositions pour les concilier autant que possible. Les jeux ne sont donc pas faits.

La démocratie n'est pas très éloignée du sport. Comme aux Jeux olympiques, les règles du jeu doivent être clairement établies pour que le verdict d'une compétition – même cruel – puisse être accepté par tous. Et le résultat d'un jour n'empêche aucunement les perdants de continuer à se battre pour remporter les prochaines échéances.

La cassure pourrait être bien pire qu'en 1992

La ligne de fracture change de nature dès lors que la métropole zurichoise a rejoint les Romands

Invité: Daniel S. Miéville - 16 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25268>

La capacité de résilience des vaincus après le refus de l'Espace économique européen le 6 décembre 1992 est *a posteriori* aussi étonnante que l'ampleur des [majorités](#) (80% à Neuchâtel, plus de 78% chez les Vaudois et les Genevois) qui s'étaient exprimées dans les cantons romands en faveur de l'EEE.

Le choc fut certes rude. Mais la violence des réactions n'eut d'égal que leur caractère éphémère. On cessa très vite de rêver à un séparatisme romand et à d'autres fariboles du même tonneau. Une fois

sortis de la transe pro-européenne et de la transe anti-européenne, selon l'expression du professeur René Schwok, les Romands et les Alémaniques ont réappris à vivre, plus ou moins bien, ensemble.

Il est à relever que le sursaut et l'indignation demeurèrent circonscrits à un milieu étroit. La classe politique, à de très rares exceptions près, se résigna en l'espace d'un instant. Ce sont les mouvements de jeunesse qui rallumèrent provisoirement le flambeau, en tenant

soigneusement les partis à l'écart de leurs initiatives, qui s'avèrent en fin de compte malheureuses.

On n'entend guère les jeunes aujourd'hui et c'est même assez curieux, alors que les étudiants sont directement concernés par les menaces qui pèsent sur Erasmus et sur la recherche. Les entendrait-on que l'on pourrait du reste leur demander combien d'entre eux ont pris part au scrutin. Il apparaît que l'ouverture au monde global n'incite pas à se préoccuper du contexte local.

Le clivage entre Romands et Alémaniques tel qu'il s'est manifesté en 1992 était sans doute plus aisément dépassable que celui d'aujourd'hui. La cassure qui est apparue le 9 février ne recouvre pas la ligne de fracture habituelle, et ses conséquences sont de ce fait plus difficiles à évaluer. Elle pourrait laisser des traces plus profondes. Le simple fait que les Romands ne sont plus tout seuls, mais ont été rejoints par la métropole zurichoise, avec son poids économique et politique, change les données du problème.

En 1992, les Romands n'avaient été privés que de leurs illusions. La majorité, aussi mince que dimanche dernier, avait brisé leurs élans, leurs attentes, mais n'avait pas menacé comme aujourd'hui leur prospérité, ni la fierté qu'ils tirent de l'avoir construite.

Cette réussite a d'autant plus de prix qu'elle a un goût de revanche. Genève et Vaud sont sortis d'un trou profond; Fribourg et le Jura ont comblé leur retard. Cette fierté leur a rendu plus facile de vivre avec l'indifférence, voire le mépris de leur compatriotes alémaniques, qui s'est notamment exprimé par l'usage généralisé du dialecte. Les «*Grecs de la Suisse*» ne contribuent-ils pas, au travers de la péréquation financière, à l'entretien des adorateurs des nains de jardin? Et en plus ils sont prêts à payer le prix de leur branchitude sur le pouls de la planète. Et ils n'ont même

pas peur de l'avenir, comme ils l'ont montré lors du scrutin.

On mesurera peut-être ultérieurement l'effet dévastateur des invectives adressées par Christoph Blocher à ses compatriotes. Il est en effet difficile de qualifier autrement le procès en défaut de patriotisme qu'il instruit contre les Romands et les citoyens. On observe aujourd'hui une sorte d'*hubris* de la majorité populaire, qui répond à la transe pro et anti-européenne de 1992 évoquée plus haut. Elle donne tous les droits à ceux qui ont réuni une poignée de suffrages de plus. Non seulement les vaincus sont malvenus de se plaindre, mais le seul fait de s'être opposés à la majorité en fait des mauvais Suisses.

Ce qui change tout, c'est que les Romands ne sont plus seuls. Et la réaction ne vient pas aujourd'hui d'un groupe social particulier, aisément marginalisable parce que manquant des relais politiques nécessaires pour peser vraiment. C'est au sein des pouvoirs institutionnels, au niveau des cantons et des villes que l'incompréhension et la colère se manifestent aujourd'hui.

Ils ont un autre poids et une autre légitimité que le Conseil suisse des associations de jeunesse (Csaj) il y a 20 ans, ceci dit sans vouloir minimiser le mérite de ceux qui s'engagèrent à l'époque pour défendre leurs convictions. Dix villes s'expriment en tant que telles en exigeant d'être parties

prenantes à la discussion sur les suites à donner à l'initiative. Cela a un autre poids qu'une protestation platonique de l'Union des villes suisses. Quoiqu'il arrive désormais, il en restera quelque chose. Les cantons avaient profité de l'avant et après vote sur l'EEE pour s'affirmer et gagner en compétences. Les villes pourraient à leur tour saisir l'occasion aujourd'hui.

Ajoutons encore qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'intérêts matériels, mais que c'est aussi une question d'image. La Suisse a perdu le 9 février son exemplarité. Elle qui avait toujours été, pour l'Europe, une sorte d'étalon-or de l'entente entre différentes communautés, de l'exercice des droits démocratiques et de l'équilibre entre le pouvoir central et les autres niveaux de décision, cesse d'être un exemple. Ou plus précisément, elle ne l'est plus en premier lieu pour ceux qui voudraient construire une Europe meilleure et plus à l'écoute des peuples. A en juger par ceux qui ont applaudi le plus bruyamment, à l'étranger, le vote du 9 février, elle inspire surtout ceux qui veulent la défaire pour renouer avec les vieux démons du nationalisme et du protectionnisme.

Pour la Genève internationale, pour le Pays de Vaud qui abrite le mouvement olympique et les fédérations sportives internationales, pour la patrie de Dunant, Dufour et Guisan, c'est une blessure d'image qui s'ajoute à tout le reste.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Initiative UDC: quand l'emballage l'emporte sur le contenu

<http://www.domainepublic.ch/articles/25171>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25211>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24940>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/So-kann-die-EU-der-Schweiz-wehtun/story/17640656>

<http://www.domainepublic.ch/articles/24844>

Après le 9 février: la fin des mesures d'accompagnement?

<http://www.schwaab.ch/archives/2014/01/13/menace-sur-les-mesures-daccompagnement/>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994599/index.html#a15>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Es-wird-eng-fuer-die-Schweiz/story/18291249>

La Suisse doit se débarrasser de ses casseroles

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echange-de-renseignements-fiscaux/l-ocde-presente-une-nouvelle-norme-mondiale-unique-relative-a-l-echange-automatique-de-renseignements.htm>

La démocratie directe a besoin de règles du jeu claires

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20140209/det580.html>

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/vich-vote-limmigration/story/16598225>

http://www.sta.be.ch/belex/f/1/141_1.html

<http://www.domainepublic.ch/articles/17261>

<http://relevancy.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=BGE-136-II-132&lang=fr&zoom=OUT&system=clir>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/8255.pdf>

<http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/8309.pdf>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a34>

<http://www.lesobservateurs.ch/2014/02/16/grisel/>

La cassure pourrait être bien pire qu'en 1992

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19921206/can388.html>